

Le Banc d'Arguin

*Christophe LE NOC,
Conservateur de la Réserve
Naturelle du Banc d'Arguin*

Photos : RN Arguin

Une Réserve Naturelle menacée ?

Créée en 1972, le Banc d'Arguin fut la cinquième Réserve Naturelle française, la première hors massif montagneux. Les 30 années de gestion qui se sont écoulées ont été riches en péripéties et témoignent de la difficulté à préserver des milieux naturels en zone côtière où se concentrent à l'échelon mondial près de 70 % des activités humaines. Normalement, l'objectif absolu de gestion d'une réserve consiste à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour protéger les espèces et les habitats. Dans la réalité, gérer la Réserve Naturelle du Banc d'Arguin revient à vivre en permanence avec le paradoxe suivant : la préservation des composantes naturelles du Banc d'Arguin ne doit pas pénaliser le bon déroulement d'activités socio-économiques alors même que ces dernières sont identifiées comme incompatibles avec une protection efficace de la faune et de la flore et particulièrement de l'avifaune qui constitue l'intérêt patrimonial naturel le plus important.

L'analyse, depuis 30 ans, de l'évolution qualitative et quantitative des espèces qui peuplent le Banc d'Arguin est source de satisfaction, mais elle est également de nature à laisser planer un certain pessimisme quant au devenir du site à rester un espace français d'importance majeure pour la conservation de certaines espèces d'oiseaux. Alors que le but premier de la création de la réserve fut la sauvegarde de la colonie de Sternes caugeks, par la suite, grâce à son statut de protection, le Banc d'Arguin est devenu un site d'importance internationale et nationale pour de nombreuses autres espèces. Mais, ces quinze dernières années, alors que la superficie des bancs de sable a régressé, dans le même temps, les activités socio-économiques (tourisme, ostréiculture, pêche) se sont développées de manière exponentielle, dont certaines en totale contradiction avec la réglementation de la réserve et ce malgré les

actions de la SEPANSO. Le résultat est la régression importante et l'accroissement de la vulnérabilité de la majorité des espèces à forte valeur patrimoniale.

L'exemple le plus préoccupant est fourni par l'évolution des populations d'oiseaux pour lesquels le Banc d'Arguin est reconnu d'importance nationale, voire internationale, pour leur conservation (voir tableau ci-dessous).

Sur les 12 espèces pour lesquelles la responsabilité de la réserve est engagée dans leur processus de conservation, 10 sont sur le déclin, une a disparu, une seule reste stable.

Après une progression régulière de l'effectif au cours des années qui ont suivi la création de la réserve, le nombre de Sternes se stabilise depuis une dizaine d'années entre 3.500 et 4.500 couples. L'espèce profite pleinement d'une

ESPECES	TYPE DE MENACE EN FRANCE	IMPORTANCE DE LA RESERVE POUR L'ESPECE	DYNAMIQUE DE L'ESPECE SUR LA RESERVE
Gravelot à collier interrompu	Rare	Nationale	Déclin
Eider à duvet	Vulnérable	Nationale	Disparue
Huîtrier pie	Rare	Nationale	Déclin
Sterne caugek	Localisée	Internationale	Stable
Bécasseau variable	En déclin	Internationale	Déclin
Barge rousse	En danger	Nationale	Déclin
Plongeon imbrin	Vulnérable	Nationale	Déclin
Courlis cendré	En déclin	Nationale	Déclin
Bernache cravant	A surveiller	Nationale	Déclin
Harle huppé	Rare	Nationale	Déclin
Pluvier argenté	A surveiller	Nationale	Déclin
Bécasseau sanderling	A surveiller	Nationale	Déclin

zone de nidification d'accès strictement interdit délimitée tous les ans. Tant qu'il y aura suffisamment de place et un stock de poissons conséquent à proximité de la Réserve, les Sternes semblent avoir encore de beaux jours devant elles.



La colonie de Sternes caugeks

L'**Eider à duvet** a disparu de la réserve dans des conditions particulières. Depuis 1977, année du premier cas de nidification de l'Eider à duvet au Banc d'Arguin, la population n'avait pas cessé de se développer pour atteindre 15 couples en 1999. Jusqu'à cette date, et ce malgré un problème de survie des poussins lié en partie au dérangement touristique et aux courants environnants très importants, le Banc d'Arguin était devenu le site phare de reproduction de l'Eider à duvet en France. Mais, **depuis le naufrage du pétrolier Erika en 1999, aucun individu n'a été observé sur le site.** A l'heure actuelle, même si la bonne santé démographique de l'espèce, à l'échelon euro-

péen, permet d'envisager un jour d'observer à nouveau des Eiders à duvet, la réduction de la superficie des bancs de sable rend improbable à moyen terme le retour d'individus nicheurs.

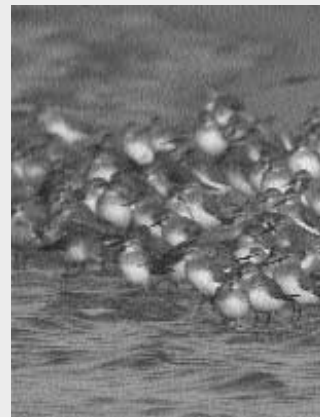
En ce qui concerne les espèces sur le déclin, ce dernier est à mettre en relation avec plusieurs éléments. Les fluctuations des effectifs de certaines espèces d'oiseaux sont en partie liées aux variations des populations européennes ou de leur redistribution géographique. Pour certains limicoles (Bécasseau variable, Courlis cendré, Huîtrier pie) la fluctuation des effectifs est liée aux facteurs limitants et aux contraintes existant sur les sites préférentiels d'alimentation situés sur les vasières à l'intérieur du Bassin d'Arcachon. Les autres éléments qui permettent d'expliquer le déclin sont la diminution de la superficie des bancs de sable de la réserve et l'impact des activités humaines.

L'impact des activités humaines (tourisme, ostréiculture, pêche à pied) sur l'avifaune est source de dérangements importants. Les perturbations atteignent leur paroxysme en période touristique qui voit débarquer au Banc d'Arguin près de 100.000 visiteurs. Les effets sur l'avifaune se produisent en phase d'alimentation, de repos et de nidification. Ils peuvent conduire les oiseaux à quitter les secteurs sur lesquels ils s'alimentent ou se reposent et à perturber le processus de reproduction.

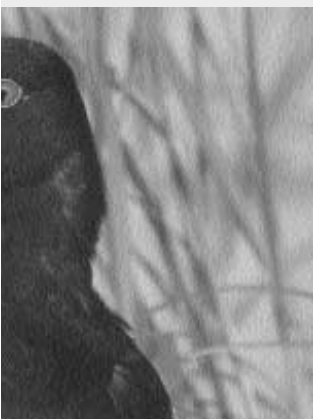
En phase d'alimentation ou de repos, la réaction des oiseaux à la simple présence ou à l'approche d'humains se traduit de différentes manières :

- absence de réaction,
- adoption d'un comportement de veille qui entraîne, en phase d'alimentation, une diminution ou l'arrêt de la recherche de nourriture,
- éloignement à la nage ou par la marche de la source de dérangement,
- envol à destination d'une zone de quiétude sur la réserve,
- envol et désertion de la réserve.

Sur le plan physiologique, les réactions d'envol sont les plus contraignantes pour les individus. Elles entraînent une dépense énergétique importante suivie d'un repos forcé pendant lequel



De haut en bas : Bécasseaux, Courlis cendrés, Huîtrier pie



variables, Eider à duvet,

l'oiseau ne peut pas compenser la perte subie juste après le dérangement.

Sur les zones d'alimentation, essentiellement l'estran, les activités les plus perturbatrices sont l'ostréiculture, la pêche à pied et la divagation de personnes. La simple présence humaine conduit les oiseaux à fuir. La gêne reste minime s'ils ont la possibilité de gagner des secteurs plus calmes, peu éloignés de la source du dérangement. Si ce n'est pas le cas, les efforts déployés peuvent ne pas être compensés immédiatement et entraîner une sous-alimentation passagère qui peut s'avérer fatale à certains individus et notamment aux poussins d'Huîtrier pie ou de Gravelot à collier interrompu. Les jours de grande affluence, seule la zone de protection intégrale d'accès interdit est en mesure de fournir à une partie des limicoles une zone de tranquillité pour s'alimenter ; la compétition intra et interspécifique y devient alors importante, et la zone devient surexploitée. D'autre part, la pêche à pied entraîne une diminution de la ressource potentiellement disponible pour certaines espèces comme l'Huîtrier pie ou la Barge rousse, tandis que l'ostréiculture entraîne l'occupation spatiale des parties les plus basses et les plus riches de l'estran qui deviennent en partie inaccessibles pour les limicoles de grande taille.

Sur les secteurs de remise, le dérangement entraîne fréquemment l'envol des oiseaux tels les grands groupes de Courlis cendrés ou de laridés, incapables certaines journées à grande fréquentation touristique de trouver un endroit pour se poser et qui sont obligés de désertier la réserve. L'actuelle configuration des bancs de sable et leur faible superficie ne leur permettent plus, en période touristique, de jouer efficacement leur rôle de reposoirs à marée haute.

En terme d'espèces, au regard de la valeur patrimoniale que revêt actuellement le Banc d'Arguin pour les différents taxons, l'objectif principal de conservation est avant tout de protéger l'avifaune.

Les objectifs de gestion ne peuvent donc reposer que sur les mesures et les moyens à met-

tre en œuvre pour limiter les perturbations anthropiques des habitats afin de favoriser leur accessibilité par les espèces qui leur sont inféodées.



Atteindre cet objectif revient à remettre en question l'approche globale de la gestion des activités socio-économiques telle qu'elle est pratiquée depuis la création de la réserve. Ceci ne peut se faire sans une réelle prise de conscience et de responsabilité de la part des différents acteurs socio-économiques. Au vu de la politique de gestion de l'environnement sur le Bassin d'Arcachon, il y a lieu d'être pessimiste. L'adoption en 1994 d'un Schéma directeur du Bassin d'Arcachon comprenait notamment les objectifs principaux en matière d'environnement suivants :

- la conservation du patrimoine naturel dont les caractéristiques écologiques permettent l'évolution des espèces végétales ou animales,
- la protection des éléments contribuant à l'équilibre écologique,
- la recherche d'un équilibre entre l'urbanisation et les espaces naturels.

Cette volonté affichée de conservation et de protection des espaces naturels du Bassin d'Arcachon ne pèse pas lourd face à la politique d'aménagement et de gestion du territoire concerné induite par le développement socio-économique du Bassin d'Arcachon, qui est l'objectif prioritaire et qui repose avant tout sur le tourisme, la pêche, la conchyliculture, la construction navale, la sylviculture et la chasse.

Dès lors que les priorités en terme d'environnement ne doivent pas enrayer cette mécanique de développement, les objectifs d'aménagement et de gestion de l'environnement sur le Bassin d'Arcachon apparaissent comme les suivants :

- restaurer et gérer le réseau hydraulique pour la pêche, l'ostréiculture, et éviter la tendance au comblement du Nord du Bassin d'Arcachon qui entraîne à terme un isolement et une déconnexion à ce réseau des communes concernées,
- maintenir la qualité sanitaire des eaux pour l'ostréiculture, la pêche et les activités balnéaires,
- préserver les composantes paysagères "naturelles" pour maintenir un cadre de vie agréable et attractif,
- préserver et gérer certains espaces ou milieux naturels sans pénaliser les activités cynégétiques, la pêche, l'ostréiculture, le tourisme et les activités nautiques ou balnéaires,
- préserver des paysages "naturels" pour permettre le développement du tourisme vert.

Pour les acteurs économiques et les décideurs locaux, c'est donc à travers ce schéma que la réserve doit trouver une utilité, la préservation des espèces apparaît comme secondaire. Cette idée est

confortée par le constat établi qu'un certain nombre de freins ont été mis, en fonction des intérêts des différents groupes de pression. Ainsi, toutes les démarches entreprises et visant à appliquer des statuts de protection importants au Bassin d'Arcachon, au regard de son intérêt écologique pour la conservation de nombreux habitats et espèces, ont échoué. Le dossier pour la convention relative aux zones humides d'importance internationale Ramsar n'a jamais abouti ; de la même façon, les espaces pouvant être incorporés au réseau Natura 2000 ne sont pas encore entièrement déterminés.

Le Plan de gestion de la réserve a soulevé l'ensemble des problèmes qui viennent d'être évoqués. Adopté par le comité consultatif de gestion de la réserve il prévoit ou propose des dispositions nécessaires pour permettre au Banc d'Arguin de mériter pleinement son appellation de Réserve Naturelle. Les décisions qui vont être prises à court terme vont peut-être révéler quelques bonnes surprises quant à la prise de conscience des enjeux de préservation qui pèsent sur le site et des moyens à mettre en œuvre pour optimiser la conservation des espèces. Encore faudrait-il qu'il soit approuvé par le Ministère de l'Ecologie, ce qui n'est pas encore le cas. ■



Jour de faible affluence estivale sur la Réserve Naturelle du Banc d'Arguin